



## Règlement du 16ème Championnat de France de Semi-Marathon Sapeurs-Pompiers 2026

Le règlement SP s'applique sur le même règlement que le 45ème Semi-Marathon de La Rochelle avec Hyundai-LR qui se déroule le dimanche 29 mars 2026.

Le départ sera commun pour tous les coureurs du Semi-Marathon  
À 8h30 Avenue Edmond Grasset à La Rochelle.

### **Documents à fournir (obligatoire) :**

L'attestation d'appartenance au corps des sapeurs-pompiers au 1er janvier 2026 l'attestation d'appartenance à une Union Départementale, à une Union Régionale et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France au 1er janvier 2026, ainsi qu'aux militaires : BSPP, BMPM, USC et Sapeurs-Pompiers de La Principauté de Monaco (Fournir un certificat d'appartenance au Corps)

**Pour les mineurs** : Autorisation parentale renseignée par le représentant légal lors de l'inscription et l'attestation de santé qui peut être directement saisie lors de l'inscription.

### **Catégories par tranche d'âge :**

- **Juniors** : 2007-2008
- **Séniors** : 2006-1987
- **Masters 1** : 1986-1977
- **Masters 2** : 1976-1966 et plus

**Coum'ine Eloese**



### **Récompenses :**

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

La cérémonie de récompense débutera à partir de 10h30 sur le stade d'arrivée.

### **Dossards :**

Le port des dossards est obligatoire.

Chaque participant Sapeurs-Pompiers se verra remettre 2 dossards : 1 ventral avec le numéro et 1 dorsal avec la catégorie + Championnat France SP pour une reconnaissance par l'ensemble des participants tout le long de la course.

### **Retrait des dossards :**

Une table sera dédiée pour la remise des dossards du Championnat de France de Semi-Marathon SP au même lieu et adresse que le règlement du 45ème Semi-Marathon de La Rochelle avec Hyundai-LR, soit :

**Espace Culturel Leclerc Lagord**

**Avenue du Fief Rose**

**17140 LAGORD**

**Vendredi 27 mars de 13h00 à 19h30 et samedi 28 mars de 10h00 à 19h30**

### **Engagement :**

Toute inscription étant ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'erreur d'inscription, d'indisponibilité ou en cas de dossier incomplet.

Le dossard est nominatif. Une bourse aux dossards est mise en place jusqu'à la veille de la course via FINISHERS.

**Coum'ine ⚡ Eloese**

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Charente-Maritime

7 bis Rue des Fougères 17100 Saintes

secretariat@udsp17.org Tel : 05.46.97.69.75